



Règlement du TRAIL DES P'TITS LOUPS

1. ORGANISATION

L'ensemble de l'épreuve est organisée par l'Association des Parents d'Elèves des Ecoles de Courcôme, La Faye et Charmé.

Cette manifestation est inscrite au calendrier des Courses Hors Stade de la Charente 2019. Elle est donc soumise au règlement de la Commission Nationale des Courses Hors Stade.

2. DÉFINITION DES ÉPREUVES

La manifestation se déroulera le **dimanche 28 avril 2019**.

L'accueil se fera dès **7h30 à l'école de COURCÔME (derrière la mairie)**.

Les départs des épreuves seront donnés dans le champ de l'école maternelle de COURCÔME, selon les horaires suivants :

- ⇒ 9h : départ du **18 kms**,
- ⇒ 9h15 : départ du **13 kms**,
- ⇒ 9h30 : départ du **8,5 kms** et de la **randonnée en suivant**,
- ⇒ 10h : départ du **mini-trail enfants** (1 km).

La manifestation se déroulera sur les communes de Courcôme, Tuzie, Charmé et Salles-de-Villefagnan et les parcours seront entièrement balisés.

3. INSCRIPTIONS ET RETRAIT DES DOSSARD

Inscription **par internet** avec paiement en ligne sécurisé sur le site <http://trail-des-ptits-loups.ikinoa.com/>

ou inscription **par courrier** reçu avant le 24 avril à : Aurélie CAZOT – 1 chemin de Consalique – 16700 TUZIE (règlement à l'ordre du RPI des P'tits Loups).



Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Engagements :

- | | | | |
|-----------------------|---|-------------|---|
| ⇒ TRAIL 18 kms | } | 10 € | ⇒ Mini-trail des enfants (1km) : GRATUIT |
| ⇒ TRAIL 13 kms | | | |
| ⇒ TRAIL 8,5 kms | | | |
| ⇒ Randonnée 8,5 kms : | | 5 € | |

Le prix comprend la course, le ravitaillement de mi-parcours, le ravitaillement d'arrivée, l'assurance, un cadeau pour chaque participant, une récompense pour les 3 premiers hommes et 3 premières femme de chaque épreuve chronométrée (TRAIL 18 kms, 13 kms et 8,5 kms).

Les dossards pourront être retirés la veille, samedi 27 avril, de 16h à 19h et le jour même de 7h30 à 8h30 dans l'enceinte de l'école de COURCÔME (derrière la mairie).

4. DOCUMENTS OBLIGATOIRES



Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running **délivrée par la FFA** ou d'un « **Pass' J'aime courir** » **délivré par la FFA et complété par le médecin**, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération agréée, uniquement**, sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, **la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**,

- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Pour les **moins de 12 ans**, fournir OBLIGATOIREMENT une **autorisation parentale**.

Pour être recevable et, en plus de la présentation OBLIGATOIRE des documents ci-dessus, l'inscription devra comprendre :

- ⇒ le bulletin d'inscription papier complété et signé (si inscription par courrier),
- ⇒ le règlement correspondant à l'ordre du « RPI des P'tits Loups (si inscription par courrier).

5. PARTICIPATION

La course de **18 kms** est ouverte aux personnes de **18 ans et plus**.

Les courses de **13 kms** et **8,5 kms** sont ouvertes aux personnes de **12 ans et plus**.

Le **mini-trail d'1 km** est ouvert aux **enfants de moins de 12 ans**.

La **randonnée de 8,5 kms** est **ouverte à tous**.

Tout engagement est personnel. **Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelques motifs que ce soit.**

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les participants aux courses running s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les **articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport et le Règlement fédéral de lutte contre le dopage**.

6. ÉQUIPEMENT (dossard et chronométrage à puce)

Chaque concurrent devra fixer son **dossard sur le torse** afin d'être identifié facilement.

La **puce** devra être **fixée correctement à l'une des chaussures** afin de ne pas la perdre.

Chaque puce non rendue ou dégradée sera facturée (15 € à la charge du coureur).

7. CIRCUITS

Les parcours emprunteront à 85% des **chemins et sentier de forêt**.

Le départ des courses et de la randonnée se fera dans le pré de la cour de l'école de Courcôme, permettant ainsi, en début de parcours, de profiter du patrimoine du village.

Les coureurs prendront ensuite la direction des **Couradeaux** et pourront apprécier le panorama avant de pénétrer dans la forêt pour « entrer dans le vif du sujet ».

Au cours du parcours, les participants passeront au pied de la « **Bassie aux loups** », un énorme rocher fendu en forme de haricot dont la particularité est de produire de l'eau toute l'année... une eau qui, selon la légende, faisait le bonheur des loups !

Les organismes des coureurs des 18 kms seront par la suite sollicités à l'occasion de la **traversée du ruisseau du Bief** puis de **l'ascension du coteau de la Font Antoine**.

Au détour de la croix des Couradeaux, les participants auront peut-être le plaisir d'apercevoir quelques-unes des multiples variétés d'orchidées sauvages qui poussent chaque année sur le site.

La ligne d'arrivée attendra les participants dans le pré de l'école de Courcôme après leur périple de 18, 13 ou 8,5 kms.

Les sentiers empruntés pour la randonnée ainsi que pour les courses ne sont **pas accessibles en poussette**.

8. ÉCO-RESPONSABILITÉ

Afin de préserver la nature (faune et flore), les concurrents s'engagent à ne rien jeter, à ne pas détériorer et à respecter l'environnement dans lequel ils évoluent.

Les déchets seront à jeter dans les poubelles prévues à cet effet.

9. RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement (liquides et solides) est prévu en milieu de parcours pour l'ensemble des épreuves (18 kms, 13 kms, 8,5 kms, mini-trail enfants et randonnée).

Un deuxième ravitaillement, plus conséquent, est prévu à l'arrivée pour l'ensemble des participants.

10. SECOURS ET SECURITÉ

Des **signaleurs** seront présents à **chaque traversée de routes**.

La couverture médicale est assurée par **l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Charente, section DPS**.

Un **véhicule de secours** avec qu'une **équipe de secouristes** et un **médecin** sera basé dans la zone de ravitaillement située en plein centre du site des Couradeaux et donc, de la manifestation.

11. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

L'Association des Parents d'élèves des écoles de Courcôme, La Faye et Charmé, en tant qu'organisatrice de la manifestation, est couverte par une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF (sociétaire n°4184266R) et dégage son entière responsabilité pour tout accident, dommage corporel ou matériel pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

12. INDIVIDUELLE ACCIDENTS

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de **s'assurer personnellement**.

Les concurrents participent sous leur entière responsabilité.

13. ABANDON

Tout concurrent souhaitant abandonner devra obligatoirement le signaler en se présentant au poste de ravitaillement ou à l'arrivée afin d'y remettre son dossard.

14. RÉCOMPENSES

La proclamation des résultats et la remise des prix se feront à l'issue de l'ensemble des épreuves.

Des récompenses seront remises aux 3 premiers hommes et 3 premières femme au scratch de chaque épreuve chronométrée (trail 18 kms, 13 kms et 8,5 kms).

Des récompenses seront également remises à l'ensemble des enfants qui auront participé au mini-trail d'1 km.

15. ANNULATION DE LA MANIFESTATION PAR LES ORGANISATEURS

En cas de dégradations importantes des conditions météorologiques (tempête, orages, crues, catastrophe naturelle...), l'Association des Parents d'Elèves des écoles de Courcôme, La Faye et Charmé se réserve le droit d'annuler la manifestation afin d'assurer la sécurité et l'intégrité physique des participants.

16. DROIT À L'IMAGE

Chaque participant autorise l'organisation ainsi que les ayant-droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation sur lesquelles il pourrait apparaître.

17. OBLIGATIONS LIÉES A LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 1^{er} janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés », chaque organisateur de Courses Hors Stade s'engage à informer les participants à leur compétition que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme.

Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer les organisateurs par mail à l'adresse : ape.courcome.lafaye.charme@gmail.com.